

**TS2E**

La lettre Travail, Solidarités, Économie, Emploi

## Actualité

### Emploi des 50+ : le passage à l'action – Save the date



L'emploi des travailleurs de plus de 50 ans est un enjeu stratégique, à la fois économique, social et démographique. En France, seuls 35 % des 60-64 ans sont en activité, contre 61 % en Allemagne. Cette sortie précoce du marché du travail prive notre société de compétences clés, fragilise les entreprises et affaiblit la solidarité intergénérationnelle.

Pourtant, les 50 ans et plus sont des professionnels expérimentés, fiables et engagés. Or, leur accès à l'emploi reste freiné par des stéréotypes persistants, une formation continue limitée et des pratiques RH peu adaptées. L'âge est aujourd'hui la première cause de discrimination au travail.

Face à ce constat, **la ministre du Travail et l'Emploi, Astrid Panosyan-Bouvet, a engagé une mobilisation nationale inédite en faveur des travailleurs de plus de 50 ans**, le 29 avril 2025 en organisant un colloque au ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. Cette initiative vise à faire évoluer les mentalités, à combattre les stéréotypes et à valoriser les atouts de ces salariés expérimentés pour améliorer le recrutement et le maintien en emploi. Elle repose

sur une mobilisation collective des entreprises, des partenaires sociaux et des institutions autour de solutions concrètes.

#### Des actions territoriales partout en France

C'est dans ce cadre que seront organisés, entre le 9 et le 20 juin 2025, dans toutes les préfectures de région, **des ateliers et événements autour du partage de bonnes pratiques des entreprises, la formation continue, la prévention de l'usure professionnelle, les aménagements du temps de travail, l'intergénérationnel, la lutte contre les stéréotypes.**

Ces événements associent les parties prenantes de l'emploi des salariés expérimentés : l'ANDRH, les entreprises s'engagent, le MEDEF, la CPME, l'U2P, le METI, France Travail et l'Apec ainsi que les services de l'État (notamment les DREETS).

**En Bourgogne-Franche-Comté cet événement se tiendra le 17 juin, à partir de 17h30 à la préfecture de région, salle Aubrac – Dijon.**

Le nombre de place étant limité, vous pouvez d'ores et déjà [vous inscrire](#).

*« Il y a une place pour tous dans le monde du travail ; les plus de 50 ans sont avant tout des salariés expérimentés très fiables, dont la société et nos entreprises ont besoin »*

*Astrid Panosyan-Bouvet, ministre chargée du Travail et de l'Emploi*

### Travailler au soleil, mais en sécurité : le danger des UV, ce n'est pas qu'à la plage, mais aussi au travail !

Travaux agricoles, chantiers du bâtiment, espaces verts, stations de ski : de nombreux travailleurs exercent leur métier à l'extérieur et sont ainsi exposés aux rayons UV émis par le soleil en été comme en hiver (travailleurs en altitude). Les UV sont responsables de nombreuses maladies, souvent graves. L'action des UV sur la peau est néfaste pendant les loisirs et le temps libre, mais le danger ne guette pas uniquement sur la plage : toutes les personnes travaillant à l'extérieur peuvent être exposées.

**La DREETS vous propose de participer à un webinaire Mardi 10 juin à partir de 14 heures.**

Que vous soyez chef d'entreprise, représentant d'une branche professionnelle ou d'un syndicat, salarié, professionnel d'un Service de Prévention et de Santé au Travail, préventeur de la CARSAT, de la MSA, de l'OPPBT, etc. n'hésitez pas à participer au webinaire.

[Lien de connexion](#)



### TPE et PME bénéficiez avant juin 2025 d'une formation France Num pour engager votre transformation numérique

Les Formations France Num vous permettent d'expérimenter, en quelques heures d'accompagnement, des solutions et des usages numériques en réponse à vos besoins concrets, sur des sujets variés : intelligence artificielle, réseaux sociaux, marque employeur, développement commercial, cybersécurité, facturation électronique...

Les formations proposées sont de 2 types :

- Sensibilisation : environ 1 heure pour découvrir une solution ou des usages numériques centrés sur des difficultés opérationnelles.
- Accompagnement-action : parcours d'environ 10 heures sur 2 semaines minimum, incluant du travail personnel, pour tester des outils et des usages adaptés au contexte de l'entreprise.

#### Quelles conditions pour en bénéficier ?

Les formations France Num sont réservées aux entreprises :

- Basées en France ;
- Existants légalement depuis au moins 2 ans ;
- Réalisant plus de 15 000 € de chiffre d'affaires sur le dernier exercice ;
- N'étant pas en situation de liquidation judiciaire ;
- Disposant d'un ordinateur portable et d'un accès à internet.

Découvrez dans [ce webinaire](#) d'une heure l'intérêt de ce dispositif gratuit financé par le Plan de Relance européen, qui permet d'expérimenter des solutions numériques pour développer votre activité.

### Contactez les services renseignements en droit du travail

Les services renseignements en droit du travail répondent aux questions du public au 0 806 000 126.

Depuis le mois de mai 2025, **ces renseignements téléphoniques sont ouverts uniquement le matin, de 9h à 12h, du lundi au vendredi.**

Il est également possible de solliciter un rendez-vous avec un agent des services renseignements en droit du travail par le lien suivant : [DDETS ou DDETS-PP de votre département](#)

Vous pouvez également consulter notre [plaquette d'information](#) sur le site de la DREETS

## ■ Ma boîte à outils

### Fait religieux en entreprise | Guides et notions-clés

Le guide pratique du fait religieux a pour objet d'apporter des réponses concrètes aux questions que peut susciter le fait religieux dans les entreprises privées, y compris lorsqu'elles sont chargées d'une mission de service public, et de rappeler les règles en la matière. Ce guide est décliné en deux versions, l'une adressée aux salariés et candidats à un emploi, l'autre aux employeurs.

Les contenus ne divergent qu'en ce que le guide « employeurs » contient quelques préconisations managériales. Il ne cherche toutefois pas à se

substituer aux politiques de management internes aux entreprises. Le guide a pour vocation de permettre une gestion apaisée du fait religieux dans l'entreprise, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs de chacun.

Télécharger les guides : [Fait religieux en entreprise | Guides et notions-clés | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](https://www.travail-emploi.gouv.fr/Ministere-du-Travail-de-la-Santé-des-Solidarités-et-des-Familles)